



Compte joint divorce

Par **marie2401**, le **23/09/2022 à 09:26**

Bonjour
Mon couple est en total désaccord depuis un moment
Plus de communication
Mon mari a pris contact à un avocat sans m en parler
Nous avons un compte courant
Avec 1 seule carte bleue et un chéquier
J avais en possession cette carte
Derrière mon dos il a fait opposition à la carte pour perte
Alors qu il savait très bien que c est moi qui l avait
Nous vivons ensemble au domicile conjugal
Je me retrouve sans rien
A t il le droit de faire ça
De m empêcher d avoir un minimum d argent
Je travaille et l argent est en commun
Merci pour votre aide

Par **Visiteur**, le **23/09/2022 à 15:14**

Bonjour

Il serait peut-être utile d'ouvrir un compte à votre propre nom et y faire virer votre salaire et voir un avocat en perspective de ce divorce...

Concernant l'argent du ménage, il n'a pas le droit de vous priver des fonds nécessaire aux

dépenses courantes. Les personnes mariées doivent contribuer aux charges du mariage selon leurs moyens financiers. Si l'un des époux ne remplit pas ses obligations, l'autre peut l'y contraindre. Pour cela, il doit saisir le juge aux affaires familiales (Jaf) et faire une demande de contribution aux charges du mariage.